

MAIRIE DE CHERONNAC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 AVRIL 2018 à 20 h 30

Lecture des délibérations.

Validation du procès-verbal de la réunion précédente.

Affectation des résultats 2017 :

- Budget communal : le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement pour 632 234,34 euros et celui d'investissement sera repris à la section d'investissement pour 3 817.57 €.
- Budget assainissement : le déficit de fonctionnement sera repris à la section de fonctionnement pour 22 532.75 € et celui d'investissement sera repris à la section d'investissement pour 3 126.38 €.
- Budget lotissement des grandes Laides : le déficit d'investissement sera repris à la section d'investissement pour 55 117.95 € et le déficit de fonctionnement sera repris en fonctionnement pour 0.99 €.

Vote des budgets primitifs 2018 communal, assainissement et lotissement des Grandes Laides qui prennent en compte un four pour la salle des fêtes, un souffleur pour les agents techniques, restauration cloche de l'église, réfection du préau et installation d'une chaudière à granulé, réfection appartement rez de chaussée du presbytère, étude pour l'agrandissement du cimetière, sécurisation de la place de l'église, travaux sur des bâtiments économie d'énergie et un tracteur tondeuse.

La commune peut bénéficier cette année d'un prêt de 6 000 € du conseil départemental à un taux bonifié de 0.25 %. La commune décide de solliciter cet emprunt pour la réfection de l'appartement du presbytère.

La nouvelle étude concernant la réfection du préau et l'installation d'une chaudière à bois a été faite par le SEHV. Celle-ci va être envoyée à différents cabinets d'ingénierie.

Concernant la pose de volets au presbytère et de stores à la mairie, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise JMC menuiserie de Cussac. Les volets seront en PVC de couleur beige.

Pour la mise en sécurité de la place de l'église, 4 entreprises ont répondu. Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise Debessac avec des gardes corps en aluminium.

Pour la réfection de l'appartement au rez de chaussée du presbytère, le conseil retient pour l'isolation et la peinture l'entreprise RAYNAUD et pour l'électricité plomberie, l'entreprise ROBISSON.

Le conseil municipal valide la proposition du pacte financier et la dotation de compensation et de solidarité établie par la communauté de communes POL.

Les retardataires peuvent encore venir récupérer leurs sacs poubelles à la Mairie les matins.

La clôture en bois aux sources de la Charente sera refaite par les agents municipaux.

Une demande a été effectuée par un particulier pour qu'un chemin soit ouvert à la Féranchie. La commission des travaux se rendra sur place afin d'étudier les possibilités pour rendre ce chemin praticable.

A Chéronnac, le 16 avril 2018.

Le Maire,